

*Note de Présentation  
du Projet de la Loi de Finances  
pour 2015*

## *Introduction*

L'élaboration de la loi de finances pour 2015 constitue le premier jalon de la mise en œuvre des objectifs retenus dans le plan d'action du Gouvernement entériné par les assemblées législatives.

Dans ce cadre, le projet de cette loi de finances s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre du plan quinquennal 2015-2019.

Cette démarche tire son essence du plan d'action du Gouvernement dont les principaux axes, notamment ceux à caractère socioéconomique, sont :

1. La construction d'une économie émergente à travers des politiques (i) de réindustrialisation, (ii) de développement agricole et rural et (iii) de valorisation des secteurs de l'énergie et du tourisme.
2. La mise en œuvre d'un programme de croissance qui vise la concrétisation des objectifs retenus par le plan d'action du Gouvernement à travers (i) la pérennisation des acquis des plans précédents, (ii) la réalisation d'un saut qualitatif dans l'aménagement du territoire, (iii) la résolution définitive de la question du logement, (iv) l'accélération de l'investissement dans les secteurs agricole, industriel, touristique et artisanal et (v) la valorisation de manière optimale du capital humain.

En vue d'une prise en charge conforme aux objectifs visés pour l'exercice 2015, le cadrage macroéconomique et financier du projet de la loi de finances pour 2015 a tenu compte des perspectives d'évolution de l'économie mondiale et de l'économie nationale sur le court et moyen termes.

Ce projet de la loi de finances pour 2015 s'insère dans les objectifs tracés par le programme quinquennal 2015-2019 dont notamment :

- une **croissance économique sensible** avec une **plus grande diversification** de sa structure ;
- une **amélioration** de la part des exportations hors hydrocarbures dans les exportations totales ;
- une **création d'emplois effectifs** ;
- une **augmentation de la part des recettes ordinaires** dans les ressources budgétaires ;
- une **diminution du coût de la dégradation environnementale**.

## *I-Environnement international.*

L'activité mondiale s'est raffermie à partir du second semestre de l'année 2013, et cette tendance devrait se poursuivre en 2014 et 2015. L'impulsion vient principalement des pays avancés, bien que leurs redressements restent inégaux.

La croissance des pays émergents ne devrait s'accélérer que modestement, du fait que ces pays s'ajustent à des conditions de financement extérieur moins favorables comparées aux conditions qui ont été prévues à la fin de l'année 2013.

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) les plus récentes (avril 2014), **la croissance mondiale** devrait passer de **3,0%** en **2013** à **3,6%** en **2014** et à **3,9%** en **2015**.

**Tableau 1 : Perspectives de l'économie mondiale**

	2013		2014		2015	
	FMI (1)	BM (2)	FMI (1)	BM (2)	FMI (1)	BM (2)
Monde	3,0	2,4	3,6	3,2	3,9	3,4
Etats unis	1,9	1,8	2,8	2,8	3,0	2,9
Zone Euro	-0,5		1,2	1,1	1,5	1,4
Allemagne	0,5		1,7		1,6	
France	0,3		1,0		1,5	
Italie	-1,9		0,6		1,1	
Espagne	-1,2		0,9		1,0	
Pays émergents et en développement	4,7		4,9	5,0	5,3	
Chine	7,7		7,5	7,7	7,3	
Inde	4,4		5,4	6,2	6,4	
Région MENA <sup>(3)</sup>	2,2		3,2	2,8	4,5	3,3
Pays exportateurs de pétrole	2,0		3,4		4,6	
Algérie	2,7		4,3		4,1	

(1) Perspectives de l'économie mondiale (FMI, Avril 2014).

(2) Perspectives de l'économie mondiale (BM, janvier 2014).

(3) Région MENA, hors Afghanistan & Pakistan.

Dans les **pays avancés**, la croissance devrait se situer à hauteur de **2,2%** en **2014** et **2,3%** en **2015**, soit une amélioration d'environ 1 point de pourcentage par rapport à 2013 (+ 1,3%). Cette croissance est tirée de l'impulsion de l'économie des **Etats Unis** dont le taux devrait atteindre **2,8%** en **2014** et **3,0%** en **2015** (contre 1,9% en 2013), résultant d'une modération du rééquilibrage des finances publiques, de conditions monétaires accommodantes, du redressement du secteur immobilier et d'une augmentation du patrimoine des ménages.

La **zone euro** devrait sortir de sa récession avec une croissance positive qui devrait atteindre **1,2%** en **2014** et **1,5%** en **2015 (contre -0,5% en 2013)**. Cette croissance positive est variable. Elle est plus vigoureuse dans les pays du centre de la zone, mais plus faible dans les pays de la périphérie dont la situation financière s'est caractérisée par une dette (privée et publique) élevée et une fragmentation financière.

Globalement, les **pays émergents** et les **pays en développement** contribuent à plus de deux tiers (2/3) dans la croissance mondiale, en relation avec l'évolution de leurs économies qui devrait atteindre **4,9%** en **2014** et **5,3%** en **2015 (contre 4,7% en 2013)**.

Dans la région du **Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)**, la croissance devrait s'accélérer modérément en 2014 et 2015 avec des taux de **3,2%** en **2014** et **4,5%** en **2015 (contre 2,2% en 2013)**. La reprise tient principalement aux pays exportateurs de pétrole.

Pour l'**Algérie**, le FMI prévoit une amélioration sensible de la croissance économique qui devrait atteindre **4,3%** en **2014** et **4,1%** en **2015 (contre 2,7% en 2013)**, sous l'hypothèse d'une plus grande diversification de l'économie algérienne. Cette légère décélération (-0,2 point de pourcentage), de la croissance en 2015 par rapport à 2014 est due principalement au repli de la croissance de la valeur ajoutée des secteurs hors hydrocarbures.

Les prévisions du programme quinquennal 2015-2019 situent le niveau de la croissance du PIB à 3,42% en 2015, en retrait de 0,7 point de pourcentage par rapport aux prévisions du FMI, en raison de l'écart entre les évolutions du secteur des hydrocarbures (+1,72% dans le PLF 2015 et +2,3% dans les prévisions du FMI).

En matière d'**inflation mondiale**, les taux (pays avancés et pays émergents) devraient rester modérés en 2014-2015. Le recul des cours des produits de base, en particulier des carburants et des produits alimentaires, est un facteur commun des baisses récentes de l'inflation globale dans le monde. Selon les dernières estimations des institutions financières internationales, un nouveau léger repli des cours des produits de base en dollars est prévu en 2014 et 2015.

Dans les **pays avancés**, l'inflation devrait atteindre **1,5%** en moyenne en **2014** et **1,6%** en **2015 (contre 1,4% en 2013)**.

Aux **États-Unis**, l'inflation devrait atteindre un taux de **1,4%** en **2014** et **1,6%** en **2015** (contre 1,5% en 2013).

Dans la **zone euro**, l'inflation devrait s'accélérer légèrement, mais devrait rester inférieure à l'objectif de stabilité des prix de la Banque Centrale Européenne (BCE), à un niveau proche de 2% jusqu'à 2016 au moins. En effet, les prévisions du FMI estiment le taux d'inflation à **0,9%** en **2014** et **1,2%** en **2015** (contre 1,3% en 2013).

Dans les **pays émergents** et les **pays en développement**, l'inflation devrait baisser pour atteindre des taux de **5,5%** en **2014** et **5,2%** en **2015** (contre 5,8% en 2013), sous l'effet du recul des cours mondiaux des produits de base en dollars.

Pour la région **MENA**, les projections du FMI situent l'inflation à **8,4%** et **8,3%** respectivement en **2014** et **2015**. Pour l'**Algérie**, il est prévu une augmentation du taux d'inflation qui devrait atteindre **4%** en **2014** et en **2015** (contre 3,25% en 2013).

En matière de **politique monétaire**, les taux directeurs dans les **pays avancés** sont proches de la borne "Zéro", mais devraient augmenter à compter de 2015, surtout aux États-Unis, où le patrimoine net des ménages et les prix du logement se sont redressés. En effet, la « *Federal Reserve* » maintient son taux directeur en **2014** à **0,25%**, et prévoit sa hausse à environ **1%** en **2015**.

En ce qui concerne la Banque Centrale Européenne (BCE), elle a revu, début juin 2014, à la baisse son principal taux directeur pour le situer à **0,15%**.

Le **commerce international** de biens et services devrait connaître une croissance de **4,3%** en **2014** et de **5,3%** en **2015** (contre 3% en 2013).

En matière d'**emploi**, le FMI prévoit pour l'année 2013, un taux de chômage de **7,9%** pour les **pays avancés** (**7,4%** aux **Etats Unis** et **12,1%** en **zone euro**).

En **2014** et **2015**, les taux prévus pour les **pays avancés** dénotent une tendance baissière respectivement de **7,5%** et **7,3%**, impactés notamment par la baisse du taux de chômage de la **zone euro** à **11,9%** en **2014** et à **11,6%** en **2015**.

Pour l'**Algérie**, le FMI prévoit une tendance à la baisse du taux de chômage qui devrait atteindre **9,4%** en **2014** et **9,0%** en **2015** (contre 9,8% en 2013).

L'évolution des perspectives économiques mondiales demeurera, toutefois, subordonnée à des risques liés principalement :

- à la persistance d'une inflation faible dans les pays avancés, principalement dans la zone euro ;
- au ralentissement prolongé des perspectives macroéconomiques des pays émergents ;
- à des tensions géopolitiques dans les pays en développement (notamment en Ukraine, Irak, Libye ....).

Ce sont autant de facteurs de vulnérabilité qui risquent d'influencer l'évolution de la croissance économique mondiale en 2014 et 2015.

## ***II-Risques encourus par l'économie nationale.***

Les risques pouvant impacter, à terme, notre économie concernent notamment :

- La baisse de la demande mondiale en liaison avec l'éventualité d'un retour à une situation de récession dans les pays de la zone euro combinée à une poursuite de la décélération de la croissance dans les pays émergents (Chine et Inde) ;
- La production nationale hors hydrocarbures qui n'est pas suffisamment forte et diversifiée ;
- Le maintien de la tendance haussière des importations de marchandises. Ces dernières sont tirées à la hausse par les importations de biens de consommation alimentaires et non alimentaires. Cette situation s'est aggravée, notamment au cours des deux (02) dernières années, par la hausse des importations des produits dérivés des hydrocarbures (énergie et lubrifiants). En effet, l'importation de ces produits est passée de 1,2 milliard de \$US en 2011 à 4,96 milliards de \$US en 2012 pour s'établir à 4,34 milliards de \$US en 2013. Il faut noter que les importations de produits dérivés des hydrocarbures ont atteint 1,5 milliards de \$US au premier semestre 2014, contre 2,84 milliards de \$US à la même période de l'année 2013, en relation avec la reprise de la production, notamment, de la raffinerie de Skikda.

## ***III-La conjoncture macroéconomique et financière nationale***

### ***III.1 -Le comportement macroéconomique et financier interne en 2013.***

Pour l'année 2013, les principaux indicateurs macroéconomiques et financiers empruntent les tendances suivantes :

- Le prix moyen à l'exportation du pétrole brut est passé de 110,74 \$US le baril en 2012 à 109,08 \$US le baril en 2013.
- Le profil des échanges de biens et services en 2013 a affiché une baisse importante des exportations de biens et services de (- 7,38 milliards de \$US) et une hausse des importations de biens et services (+ 3,09 milliards de \$US, par rapport à 2012. Les exportations de biens et services sont passées de 75,70 milliards de \$US en 2012 à 68,32 milliards de \$US en 2013, se

répartissant en 65,50 milliards de \$US d'exportations de marchandises et en 2,82 milliards de \$US en services non facteurs.

Les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures sont passés de 70,58 milliards de \$US en 2012, à 63,33 milliards de \$US en 2013, soit une baisse de 10,3%.

En revanche, les importations de biens et services se sont établies à 65,75 milliards de \$US en 2013, contre 62,66 milliards de \$US en 2012. Les importations globales se répartissent, en 2013, en 55,13 milliards de \$US pour les marchandises et 10,62 milliards de \$US pour les services.

Cette situation a induit un excédent du compte courant de 850 millions de \$US (12,30 milliards de \$US en 2012), en baisse de 93,1%, comparativement à l'exercice précédent. Le solde de la balance des paiements a baissé pour se situer à 130 millions de \$US en 2013, contre 12,06 milliards de \$US en 2012.

- Les réserves de change (or non compris) se sont situées, à fin 2013, à 194,01 milliards de \$US (190,66 milliards de \$US en 2012), soit 35,4 mois d'importation de biens et services non facteurs.
- L'encours de la dette extérieure totale, à fin 2013, s'est contracté de 280 millions de \$US, se situant ainsi à 3,40 milliards de \$US (dont 0,375 milliards de \$US, au titre de la dette publique extérieure), contre 3,68 milliards de \$US en 2012 (dont 0,403 milliard de \$US, au titre de la dette publique extérieure). Par rapport au PIB, la dette extérieure totale a représenté 1,6% en 2013, contre 1,8% en 2012. La dette publique extérieure a représenté 0,18% du PIB en 2013, contre 0,19% du PIB en 2012.
- La monnaie nationale s'est dépréciée, en 2013, de 2,30% par rapport au dollar américain et de 3,11% par rapport à l'euro.
- Les produits de la fiscalité non pétrolière sont passés de 2 285,0 milliards de DA à fin décembre 2012, à 2 262,8 milliards de DA à fin décembre 2013, enregistrant ainsi une légère baisse de près d'un pour cent (-0,97%).
- Les disponibilités du FRR, à fin décembre 2013, se sont établies à 5 563,5 milliards de DA, contre un montant de 5 633,8 milliards de DA, à fin décembre 2012, soit un recul de 70,3 milliards de DA, sous l'effet d'une plus value de 2 062,2 milliards de DA et d'un prélèvement au titre du



financement du déficit du Trésor à hauteur de 2 132,5 milliards de DA en 2013.

- Le taux d'inflation s'est établi à 3,25%<sup>1</sup> en 2013 (+4,10% au niveau national<sup>2</sup>), contre 8,89% en 2012 (+9,70% au niveau national). Cette baisse est due principalement à la décélération de l'inflation des prix des biens alimentaires sous l'effet de la baisse des prix des produits agricoles frais en 2013 qui n'ont progressé que de 4,02% alors que leurs prix avaient augmenté de manière exceptionnelle en 2012 de 21,37%.
- L'encours de la dette publique interne a baissé, passant de 1 312,2 milliards de DA, à fin 2012, à 1 171,7 milliards de DA, à fin 2013. Ce recul de 140 milliards de DA est expliqué, principalement, par la réduction des émissions des obligations par adjudication et des souscriptions des bons du Trésor sur formules, comparativement au niveau des remboursements effectués.
- La croissance économique a atteint 2,8% en 2013 (provisoire), contre 3,3% en 2012. Hors hydrocarbures, la croissance du PIB en volume se situe à 7,1% en 2013, contre 7,1%, également, en 2012. En revanche, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a enregistré une baisse de 5,5 en 2013, contre -3,4% en 2012.
- La situation monétaire, à fin décembre 2013, a été caractérisée, notamment, par une croissance appréciable des crédits à l'économie de 20,2%. Les crédits destinés au secteur privé ont connu une augmentation par rapport à 2012 (+21,1%), situant leur part à 52,8% dans le total des crédits à l'économie octroyés en 2013.

La masse monétaire M2 s'est accrue en 2013 de 8,45% par rapport à 2012, passant de 11 015,14 milliards de DA à fin décembre 2012 à 11 945,82 milliards de DA à fin décembre 2013.

---

<sup>1</sup> La variation de l'IPC du Grand Alger.

<sup>2</sup> La variation de l'IPC de 17 villes et villages au niveau de l'ensemble du territoire national.

### **III.2- Les tendances macroéconomiques et financières infra-annuelles en 2014.**

Les principaux indicateurs disponibles pour l'année 2014 montrent les tendances suivantes :

- ✓ *En moyenne sur les six premiers mois de l'année 2014*, le prix d'exportation du baril de pétrole brut s'est situé à 109,78 \$US, contre 107,76 \$US sur la même période de 2013, soit une hausse de 1,87% des prix ;
- ✓ Le revenu des exportations d'hydrocarbures a légèrement baissé de 1,5%, passant de 32,3 milliards de \$US, *à fin juin 2013* à 31,8 milliards de \$US, à fin juin 2014.
- ✓ Le recouvrement de la fiscalité pétrolière, *sur les quatre premiers mois de l'année 2014*, a atteint 1 241,9 milliards de DA, contre 1 546,1 milliards de DA pour la même période de l'année 2013.
- ✓ La fiscalité non pétrolière a enregistré durant *les quatre (04) premiers mois de 2014* un montant de 730,7 milliards de DA, contre 713,8 milliards de DA à la même période de 2013, soit une progression de 2,4%. Cette hausse a résulté d'une évolution des recettes ordinaires de 13,5% et des recettes fiscales de 1,6%, dont le poids dans les recettes non pétrolières représente près de 96%.
- ✓ La situation des opérations du Trésor, *arrêtée à fin avril 2014*, affiche un déficit de 623,02 milliards de DA, contre un excédant de 397,90 milliards de DA, à fin avril 2013. Ce déficit du Trésor a été induit par la baisse des recettes budgétaires de 12,7%, d'une part et par la hausse importante des dépenses budgétaires de 34,6% d'autre part (dépenses de fonctionnement +11,3% et dépenses d'équipement +117,0%).
- ✓ A fin juin 2014, les flux des importations de marchandises (CAF) se sont stabilisés à hauteur de 29,69 milliards de \$US, soit +1,32%. Ce niveau des importations de marchandises a découlé des variations différenciées des groupes de produits suivants :
  - +13,25% pour les biens alimentaires.
  - -8,75% pour les biens intermédiaires.

- +9,71% pour les biens d'équipement.
  - -4,83% pour les biens de consommation non alimentaire.
- ✓ Le taux d'inflation sur les six premiers mois de 2014 a connu un ralentissement de 3,6 points de pourcentage par rapport à la même période de 2013. L'inflation est ainsi passée de 4,8% à fin juin 2013 à 1,2% à fin juin 2014 en liaison avec la baisse des prix du groupe "alimentation et boissons non alcoolisées" (-3,8 points de pourcentage) sous l'effet de la décélération des prix des produits agricoles frais (0,92% à fin juin 2014, contre 7,70% à fin juin 2013). Le rythme annuel<sup>3</sup> s'est établi à 1,5% en 2014 par rapport à 2013. La variation de l'indice des prix à la consommation au niveau national s'est située à 2,50% en moyenne sur les six (06) premiers mois de 2014.

### *III.3 Les prévisions de clôture pour 2014*

En relation avec les tendances infra-annuelles des équilibres interne et externe observées en 2014, les principaux agrégats macroéconomiques et financiers se comporteront, *en prévision de clôture de l'année 2014*, comme suit :

- Le prix moyen à l'exportation du baril de pétrole brut "Saharan Blend" est prévu de se situer, sur l'année 2014, à 100 \$US, contre 109,1 \$US le baril en 2013 et 90 \$US le baril dans la LF 2014.
- Les exportations d'hydrocarbures s'établiront à 63,47 milliards de \$US en prévision de clôture de 2014, contre 63,33 milliards de \$US en 2013, soit une quasi stabilisation (+0,2% en dollar courant), résultant d'une stagnation des volumes exportés ainsi que de l'évolution négative des prix moyens des produits d'hydrocarbures. La loi de finances 2014 avait prévu un niveau d'exportation d'hydrocarbures de 57,43 milliards de \$US.
- La balance des paiements, en clôture 2014, dégagera un excédent du compte courant de 1 milliard de \$US, contre 0,85 milliard de \$US en 2013. Cet excédent résultera, notamment, de l'évolution de la balance des biens et services qui se situera à 3,11 milliards de \$US, contre 2,57 milliards de \$US en 2013. Le niveau d'exportation de marchandises (FOB) se situera à 65,85 milliards de \$US et celui des importations de marchandises (FOB) à 57,85

---

<sup>3</sup> Le rythme annuel est calculé sur la base des évolutions des IPC des périodes de douze mois (juin 2013 à mai 2014/juin 2012 à mai 2013).

milliards de \$US. Les services importés non facteur passeraient de 10,62 milliards de \$US en 2013 à 8,79 milliards de \$US en clôture 2014.

- Les réserves de change (or non compris) se positionneront, à fin 2014, à 195,92 milliards de \$US, contre 194,01 milliards de \$US à fin 2013, soit 35,5 mois d'importation de biens et services non facteurs.
- La fiscalité non pétrolière enregistrera une hausse de 15,9% pour s'établir, à fin 2014, à 2 621,77 milliards de DA, contre 2 262,76 milliards de DA à fin décembre 2013. Celle-ci a été prévue à hauteur de 2 640,50 milliards de DA dans la loi de finances 2014.
- Le solde global du Trésor (hors FRR) affichera un déficit d'environ 3 320,0 milliards de DA en prévision de clôture 2014, contre un déficit de 2 310,4 milliards de DA en 2013, soit respectivement -18,8% et -13,9% par rapport aux PIB de 2014 et 2013. Dans la loi de finances 2014, le déficit du Trésor a été prévu à -3 301,10 milliards de DA, représentant -18,10% du PIB.
- Les disponibilités du FRR se situeront, à fin décembre 2014, à 5 284,8 milliards de DA, contre un montant de 5 563,5 milliards de DA, à fin décembre 2013. Ce niveau de disponibilités prévu en clôture 2014, intègre une plus value de 2 493,2 milliards de DA et un prélèvement au titre du financement du déficit du Trésor à hauteur de 2 771,9 milliards de DA.
- Le taux d'inflation se situera à 3,5% en 2014, contre 3,25% en 2013. Dans la loi de finances 2014, la prévision a situé l'inflation à 3,50%.
- La croissance économique se situera à 3,8% en prévision de clôture 2014, contre 2,8% en 2013. Le Produit Intérieur Brut, hors valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures, croîtra de 5,1% en 2014 contre 7,1% en 2013. Ces évolutions ont été respectivement de 4,5% et 5,4% dans la loi de finances 2014.
- La monnaie nationale se dépréciera de près de 0,75% vis-à-vis du dollar américain, pour s'établir, en moyenne annuelle, à 80 DA/\$US en 2014, contre 79,4 DA/\$US en 2013. La parité monétaire du dinar par rapport au dollar américain a été prévue à 80 DA/\$US dans la loi de finances 2014.

## *IV-Le cadrage macroéconomique et financier du projet de la loi de finances pour 2015.*

Compte tenu de l'évolution en 2013 et 2014 (premier semestre) de l'environnement international et national ainsi que des perspectives d'évolution de l'économie mondiale et régionale prévues pour 2015, le projet de la loi de finances pour l'année 2015 a été élaboré sur la base des évolutions et du comportement des grands agrégats macroéconomiques et financiers suivants :

- Un prix du baril de pétrole brut à 37 \$US pour le prix de référence fiscal et à 100 \$US pour le prix moyen du marché;
- Une parité monétaire dinar – dollar américain de 79 dinars pour un dollar US;
- Une augmentation des importations de marchandises en volume de 4,54%;
- Une progression des exportations d'hydrocarbures en volume de 3,68%;
- Une croissance économique de 3,42% globalement et de 4,25%, hors valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures;
- Une variation de l'indice des prix à la consommation de +3,0%.

### *Le prix moyen du baril de pétrole brut.*

Le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est maintenu à son niveau de 37 \$US<sup>4</sup>, niveau qui a été retenu lors de l'élaboration de la loi de finances complémentaire pour 2008 suite à la révision à la hausse du précédent prix fiscal (19 \$US le baril de pétrole brut).

Le prix moyen du marché du baril de pétrole "Saharan blend" a été estimé, en moyenne, à 100 \$US en 2015. Ce niveau de prix est déterminé selon la démarche qui le situe dans un intervalle compris entre 110 \$US/bl observé au cours du premier semestre 2014 et 98 \$US/bl correspondant au prix moyen des trois bruts (Brent, Dubaï et WTI) selon les prévisions des institutions financières et des organisations spécialisées.

---

<sup>4</sup> Le prix fiscal de 37\$US/bl représente la moyenne décennale des prix annuels observés sur la période 1998-2007.

### ***Le taux de change.***

Le taux de change dinar - dollar américain retenu est à 79 DA pour un dollar. Cette parité monétaire est proche de la moyenne observée sur la période janvier à mai 2014 (78,23 DA/\$US).

### ***Les importations de marchandises.***

Les importations de marchandises (CAF), se situeraient en dollar courant, à 65,44 milliards \$US, soit + 6,2% par rapport à 2014 (+4,54% en volume et 1,60% de prix dans les pays partenaires de l'Algérie).

### ***Les exportations des hydrocarbures.***

Les exportations des produits d'hydrocarbures en 2015 s'établiraient à 66,02 milliards \$US, soit + 4,03% par rapport à 2014 (+4,03% en volume et maintien du prix à 100 \$US le baril du pétrole brut "Saharan blend" en 2014 et 2015).

### ***Le taux d'inflation.***

Le taux d'inflation, reflétant l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), se situerait à 3,0%, en moyenne sur l'année 2015. Ce niveau d'inflation tient compte d'une part du comportement de l'IPC observé au cours de l'année 2013 évaluée à +3,25% et d'autre part, de l'ajustement<sup>5</sup> par rapport aux prévisions du FMI en matière d'évolution des prix à la consommation au sein des pays émergents et en développement (+5,2% en 2015). La variation de l'IPC au niveau national se situera à 3,85% en 2015.

### ***La croissance économique.***

La croissance du PIB, en volume, s'établirait, en prévision pour 2015, à 3,42% globalement et à 4,25%, hors valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures.

Le niveau de la croissance économique prévu pour 2015, serait en baisse d'environ un tiers (0,3) de point de pourcentage par rapport au niveau estimé au titre de la clôture pour l'année en cours (2014).

---

<sup>5</sup> L'écart d'inflation observé entre les pays émergents et l'Algérie, en 2011 et 2013 est de près de 2,5 points de pourcentage (7,1% et 5,8% contre 4,5% et 3,3% respectivement en 2011 et 2013).

Au plan de la croissance des valeurs ajoutées sectorielles, l'évolution du PIB en terme réel serait tirée, davantage, par les secteurs du BTP (+5,20%), des services marchands (+4,60%) et des hydrocarbures (+1,72%).

La contribution sectorielle dans le PIB en valeur courante montre une tendance à l'augmentation des secteurs hors hydrocarbures, notamment pour les secteurs du BTP et des services marchands.

**Tableau 2 : Répartition de l'évolution sectorielle des valeurs ajoutées**

<i>En pourcentage</i>	<b>2012</b>	<b>2013 Provisoire (*)</b>		<b>2014 Clôture (**)</b>		<b>LF 2015 Prévisions (**)</b>	
	<i>Réalisation (*)</i>	<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>	<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>	<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>
<b>Valeurs ajoutées sectorielles</b>		<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>	<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>	<i>Δ Volume</i>	<i>Structure</i>
Agriculture	7,2	8,8	9,8	3,4	9,8	3,2	9,7
Hydrocarbures	-3,4	-5,5	30,0	0,7	27,8	1,7	26,2
Industrie	5,1	4,1	4,6	5,0	4,7	3,5	4,7
BTP	8,2	6,6	9,8	6,7	10,3	5,2	10,8
Services marchands	6,4	7,8	23,1	6,4	24,2	4,6	25,1
Droits et Taxes	17,3	13,0	7,5	3,5	7,7	5,4	8,0
Services des administrations publiques	4,2	4,0	15,2	4,0	15,4	3,6	15,5
<b>Le PIB</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Le PIB hors hydrocarbures</b>	<b>7,1</b>	<b>7,1</b>	<b>70,0</b>	<b>5,1</b>	<b>72,2</b>	<b>4,3</b>	<b>73,8</b>

(\*) Sources ONS

(\*\*) Sources DGPP (Ministère des Finances).

### *V-Le cadrage budgétaire du projet de la loi de finances pour 2015.*

La confection du budget de l'Etat au titre de l'année 2015, s'insère dans une démarche prudente et réaliste en conformité avec les capacités économiques et financières du pays.

A ce titre, le parachèvement des programmes se poursuivra tout en privilégiant l'efficacité de la dépense publique.

Le projet de la loi de finances pour 2015 se déclinerait en 8 858,1 milliards de DA au titre des dépenses et en 4 684,6 milliards de DA au titre des recettes, profil budgétaire qui induirait un niveau du solde budgétaire de -4 173,4 milliards de DA représentant -22,1% du PIB.

Le budget de fonctionnement enregistrera une augmentation de 5,5% et celui de l'équipement de 32,1%.

Le budget d'équipement s'établira à 3 885,8 milliards de DA en hausse de 32,1% par rapport aux crédits alloués dans la Loi de Finances pour 2014.

Les recettes budgétaires croîtront de 11,6% en 2015, comparativement à la clôture de 2014, passant ainsi de 4 199,5 milliards de DA en prévision de clôture 2014 à 4 684,6 milliards de DA dans le PLF 2015.

### *5.1 – Les recettes budgétaires*

Les recettes budgétaires s'élèveraient, en 2015, à 4 684,6 milliards de DA, se répartissant en 1 722,9 milliards de DA en produit de la fiscalité pétrolière et 2 961,7 milliards de DA en recettes non pétrolières.

Le produit de la fiscalité pétrolière budgétisée devra croître sous l'effet, essentiellement, de l'évolution des quantités d'hydrocarbures commercialisées (marché local et marché international).

La fiscalité pétrolière à recouvrer devrait s'établir à 4 357,1 milliards de DA, générant ainsi une plus value à verser dans le FRR de l'ordre de 2 634,2 milliards de DA à la fin de 2015.

Les recettes non pétrolières progresseraient de 13,0%, passant ainsi de 2 621,8 milliards de DA en 2014 à 2 961,7 milliards de DA en 2015 sous l'effet combiné des hausses des produits des contributions directes (+8,5%), des impôts sur les affaires (+11,1%), des produits de douane (+8,9%) et des contribution au budget de l'Etat ainsi que des revenus des participations de l'Etat de 43,1%.

### *5.2 – Les dépenses budgétaires*

Les dépenses budgétaires s'établiraient en 2015 à 8 858,1 milliards de DA en hausse de 15,7% par rapport aux dépenses de la loi de finances pour 2014.

Cette hausse s'explique par la croissance aussi bien des dépenses de fonctionnement (+5,5%) que celles d'équipement (+32,1%).

**Les dépenses de fonctionnement** augmenteraient de 257,8 milliards de DA, passant de 4 714,5 milliards de DA dans la Loi de Finances 2014 à 4 972,3 milliards de DA dans le PLF 2015, soit une hausse de 5,5%.

Par catégorie de dépenses, le budget de fonctionnement évoluera sous l'effet, notamment, des accroissements des dépenses suivantes :

- ✓ *Les dépenses de rémunérations du personnel des administrations centrales et déconcentrées* évolueront de +6,45% par rapport à la LF 2014 sous l'effet combiné de la



prise en charge des nouveaux postes budgétaires et du produit de la formation ainsi que de l'impact des avancements dans les carrières. Les dépenses de rémunérations se situeront ainsi à 2 104,4 milliards de DA contre 1 976,8 milliards de DA dans la LF 2014. La prise en compte des autres rémunérations, notamment, celles des établissements publics administratifs (EPA) et des établissements hospitaliers, situera le montant global des rémunérations à 2 758,2 milliards de DA en 2015, contre 2 524,5 milliards de DA prévu dans la LF 2014, soit +9,3%.

- ✓ *Les subventions de fonctionnement* (y compris EPST et établissements hospitaliers) enregistreront une légère augmentation de 28,4 milliards de DA (+3,8%) par rapport à la LF 2014. Les dotations passeront ainsi de 750,3 milliards de DA dans la LF 2014 à 778,7 milliards de DA dans le PLF 2015.
- ✓ *L'intervention économique de l'Etat* passera de 534,3 milliards de DA en 2014 à 493,3 milliards de DA (-41 milliards de DA), avec toutefois une hausse des contributions de l'Etat au profit de l'ONIL et de l'OAIC qui enregistreront des augmentations de 3,4 milliards de DA et 8,4 milliards de DA, respectivement.

Par ailleurs, le Budget de l'Etat continuera de prendre en charge les aides et subventions en direction des franges de populations fragilisées, le soutien des produits et services de base ainsi que les dispositifs de promotion de l'emploi.

Les principales *actions sociales de l'Etat* sont les suivantes :

- ✓ La compensation du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement de l'eau de mer qui s'élèvera à 37,5 milliards DA, contre 34,6 milliards DA dans la LF 2014 (consistant en la prise en charge de 11 unités de dessalement de l'eau de mer).
- ✓ Le soutien aux retraites d'un montant de 226,3 milliards de DA couvrant le différentiel de pensions de retraites des moudjahidine, des petites pensions, la contribution de l'Etat au Fonds de Réserves de Retraites, des indemnités et allocations (ICPRI, ICAR, ICPR ...).
- ✓ La dotation budgétaire en direction des élèves démunis (allocation spéciale, gratuité du livre scolaire, cantines scolaires et bibliothèques scolaires) d'un montant de 41,0 milliards DA.
- ✓ La dotation d'un montant de 1 milliard de DA pour alimenter le fonds de pension alimentaire pour les femmes divorcées.

Le budget de fonctionnement intégrera, également, un montant de 310,5 milliards de DA de provision groupée couvrant celles destinées pour les dépenses éventuelles, l'incidence de la révision de la définition du SNMG, le dispositif de protection des personnes âgées et des personnes handicapées à 100% ainsi que l'impact éventuel lié aux fluctuations des cours des prix du blé et de la poudre de lait sur le marché international.

### **Les dépenses d'équipement**

*Les autorisations de programmes (AP)* pour 2015 s'élèveront à 4 079,7 milliards de DA contre 2 744,3 pour la LF 2014 soit une hausse de 1 335,4 milliards de DA (+48,7%).

*Les crédits de paiement (CP)* passeront de **2 941,7 milliards de DA** dans la LF 2014 à **3 885,8 milliards de DA** dans la loi de finances pour 2015, soit une hausse de 32,1%. Ce niveau de crédits de paiement se décomposera entre les investissements pour un montant de **2 802,1 milliards de DA** et les opérations en capital pour un montant de **1 083,7 milliards de DA**.

Cette enveloppe financière prendra en charge :

- une tranche du programme en cours (PEC) de **863,2 milliards de DA**,
- un montant de réévaluation de **760,7 milliards de DA**,
- une dotation pour le soutien à l'activité économique de **811,9 milliards de DA (CAS)**,
- l'inscription d'un programme neuf de **1 178,2 milliards de DA** en direction, notamment, des secteurs de l'habitat, de l'hydraulique, de l'énergie, de l'éducation-formation-enseignement supérieur et de la santé,
- d'une provision pour dépenses imprévues de **271,8 milliards de DA**.

La hausse enregistrée des crédits de paiement alloués à l'investissement, par rapport à la LF 2014 (+944,1 milliards de DA), s'explique, notamment par l'augmentation des crédits de paiements destinés au soutien à l'accès à l'habitat (+166,1 milliards de DA, soit +130,3%), à l'agriculture et l'hydraulique (+112,4 milliards de DA, soit +55,2%) et aux infrastructures économiques et administratives (+58,1 milliards de DA, soit +8,5%).

*Les réévaluations* au titre de l'année 2015 s'établiront à hauteur de 760,7 milliards de DA pour répondre à la demande des secteurs, notamment, des infrastructures

économiques et administratives (493,1 Mrds DA, soit 64,8% de l'ensemble des réévaluations), l'éducation et formation (107,3 Mrds DA, soit 14,1%) et les infrastructures socio-culturelles (53,9 Mrds DA, soit 7,1%).

*Le programme neuf* (PN) bénéficiera d'un montant de 1 178,0 milliards de DA qui concernera, notamment, les infrastructures économiques et administratives, l'éducation-formation-enseignement supérieur, le soutien à l'accès à l'habitat, l'agriculture et l'hydraulique et la santé.

*L'enveloppe financière pour le soutien de l'activité économique et les dotations aux comptes d'affectation spéciale* (CAS) s'élèvera à 811,9 milliards de DA en 2015.

Sur la base de l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit budgétaire s'établira en 2015 à -4 173,4 milliards de DA, représentant -22,1% du PIB.

*Le solde global du Trésor* se situera à -4 187,0 milliards de DA, soit -22,2% du PIB.

## *VI-Le Fonds de Régulation des Recettes*

En relation avec l'évolution du solde du Fonds de Régulation des Recettes (FRR), en 2014 et son comportement prévu en 2015, l'encours du Fonds est estimé dans le projet de la loi de finances pour 2015 comme suit :

<i>En millions de DA</i>	<b>Cumul 2000-2013</b>	<b>Clôture 2014</b>	<b>Prévisions PLF 2015</b>
<b>Ressources du FRR</b>			
Reliquat à fin n-1	5 633 751	5 563 511	5 284 848
Fiscalité pétrolière budgétisée	16 771 700	1 577 700	1 722 940
Fiscalité pétrolière recouvrée	34 258 407	4 070 929	4 357 101
Plus value sur fiscalité pétrolière	17 486 707	2 493 229	2 634 161
<b>Disponibilités avant prélèvements</b>	<b>17 486 707</b>	<b>8 056 740</b>	<b>7 919 009</b>
<b>Dépenses du FRR</b>			
Principal de la dette publique prélevé	2 600 172	0	0
Remboursement avances Banque d'Algérie	607 956	0	0
Financement du déficit du Trésor	8 715 068	2 771 892	3 489 710
<b>Reliquat après prélèvement à fin n</b>	<b>5 563 511</b>	<b>5 284 848</b>	<b>4 429 290</b>

Compte tenu d'une plus value prévisionnelle *au titre de l'exercice de 2014* d'un montant de 2 493,2 milliards de DA et d'un prélèvement sur le solde du FRR pour financer une partie du déficit du Trésor prévu à fin décembre 2014 (2 771,9 milliards de DA), **le solde du FRR, à fin 2014**, se situerait à 5 284,8 milliards de DA, soit 29,9% du PIB, épargne publique permettant de couvrir l'équivalent d'un

peu plus de deux (02) années des dépenses d'équipement décaissées effectivement en 2012 (2 234 milliards de DA).

**Le solde du FRR, à fin 2015**, s'établira à hauteur de 4 429,3 milliards de DA, soit 23,4% du PIB. Ce solde résultera du versement d'une plus value de la fiscalité pétrolière de 2 634,2 milliards de DA et d'un prélèvement pour le financement du déficit du Trésor de 3 489,7 milliards de DA, représentant 83,3% du déficit.

## ***VII-Les transferts sociaux en provenance du budget de l'Etat***

Le budget de fonctionnement de l'Etat consacre une part importante de ses dépenses aux transferts sociaux pour améliorer, sinon maintenir les conditions de vie des catégories de population défavorisée à un niveau décent.

**Les transferts sociaux à partir du budget de l'Etat** s'élèveront à 1 711,7 milliards de DA en 2015, représentant 9,1% du PIB et enregistrant un taux de croissance de l'ordre de 6,4% (+ 102,6 milliards de DA) par rapport aux crédits révisés de la loi de finances pour 2014.

La part des transferts sociaux dans le budget de l'Etat est presque stable, comparativement aux crédits révisés de la loi de finances pour 2014, représentant 1/5 du budget de l'Etat.

La structure des transferts sociaux de 2015 montre l'importance du soutien aux familles<sup>6</sup>, à l'habitat et à la santé qui représenteront 65,3% de l'ensemble des transferts. En effet, le soutien aux familles s'élèvera à 453,7 milliards de DA, en augmentation de 7,5% par rapport aux crédits révisés de la loi de finances pour 2014, représentant 26,5% du total des transferts.

Ce soutien est essentiellement destiné à la subvention des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) avec un montant de 225,5 milliards de DA représentant près de 50% du soutien destiné aux familles et 13,2% de l'ensemble des transferts.

Le soutien en direction de l'habitat s'élèvera à 341,4 milliards de DA, en augmentation de 33,8%, représentant 19,95% de l'ensemble des transferts. Le soutien en direction de la santé s'élèvera à 323,2 milliards de DA, en augmentation de 0,9%, représentant 18,9% du total des transferts.

---

<sup>6</sup> Le soutien aux familles se traduit par l'effort consenti en faveur de l'amélioration des conditions de vie à travers les prestations familiales, l'éducation, le soutien aux prix des produits de base et l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité.

## ***VIII-Les subventions implicites<sup>7</sup> non budgétisées***

***Au titre de l'année 2013, les subventions implicites*** que supporte l'Etat à travers une renonciation à des recettes dues ou au rachat des dettes liées à des déséquilibres financiers de certaines entités économiques, ***sont estimées à 3 228,3 milliards de DA***, soit l'équivalent de 40,7 milliards de \$US, représentant 19,5% du PIB de 2013.

***Les subventions implicites*** se décomposent, pour l'année 2013, comme suit :

- 1- Subventions de nature fiscale : 1 081,00 milliards de DA
- 2- Subventions liées au foncier : 66,85 milliards de DA
- 3- Subventions liées aux produits énergétiques : 2 080,45 milliards de DA

- Subventions des prix :
  - a. de l'électricité : 684,20 Mds DA
  - b. du gaz naturel : 578,05 Mds DA
  - c. des carburants : 818,20 Mds DA

***Au titre de l'exercice 2013, le total des subventions directes (1 574,4 milliards de DA) et indirectes (estimées à 3 228,3 milliards de DA) se sont élevées à environ 4 800 milliards de DA, soit l'équivalent de 60,5 milliards de \$US, représentant 29,0% du PIB de 2013.***

---

<sup>7</sup> Les subventions implicites représentent d'une part la différence entre le coût unitaire moyen et le prix de vente moyen de certains produits et d'autre part la renonciation de l'Etat à certains droits et taxes internes et externes.

## ***VIII - Les mesures législatives du projet de la loi de finances pour 2015.***

Les principales propositions de mesures inscrites dans le projet de la loi de finances pour 2015 sont synthétisées ci-après, selon l'objectif à caractère financier, économique ou social visé :

### ***Encouragement de l'investissement et promotion de la production nationale***

*La politique de l'Etat en matière d'encouragement de l'investissement productif, créateur de richesse et d'emploi, sera poursuivie par la mise en œuvre, en 2015, de mesures d'incitation à l'investissement et à la production pour le confortement et la diversification de l'économie nationale.*

*C'est dans ce cadre que plusieurs mesures incitatives en direction de l'investissement et de la production sont proposées dans le projet de la loi de finances pour 2015, dont notamment :*

1. Octroi d'avantages fiscaux aux investissements qui portent sur les activités relevant des filières industrielles. Ces investissements bénéficient d'une exonération en matière d'IBS ou d'IRG et de la TAP pour une durée de 5 ans. Ces mêmes activités bénéficient d'une bonification à 3% des taux d'intérêts applicables aux prêts bancaires ;
2. Exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et de la rémunération domaniale, des actes administratifs établis par les services des domaines et portant concession des biens immobiliers bâtis et non bâtis octroyés dans le cadre de l'ordonnance n° 08-04 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;
3. Exclusion du champ d'application des dispositions de l'ordonnance n° 08-04 du 1<sup>er</sup> septembre 2008, fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement, des parcelles de terrains destinées à la promotion immobilière commerciale qui obéissent au mode de concession convertible en cession à la réalisation effective du projet ;
4. Autorisation au Trésor à prendre en charge les intérêts pendant la période de différé et la bonification à 100% du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques, dans le cadre de la réalisation du programme de 80 000 logements en location – vente. Les locaux commerciaux liés à ce programme bénéficient d'une bonification de 2,4% du taux d'intérêt. Les intérêts pendant la période de différé sont à la charge du Trésor ;

5. Prise en charge par le Trésor des intérêts sur les prêts bancaires contractés par les entreprises du secteur industriel, destinés à l'acquisition et la maîtrise de procédés technologiques en vue d'améliorer le taux d'intégration industrielle et la compétitivité de leurs produits ;
6. Octroi d'avantages fiscaux (TVA et droits de douane) et d'une prime de formation au profit des investissements réalisés par les entreprises du secteur industriel, dans le domaine de la Recherche- Développement ;
7. Révision du mode de calcul de la redevance locative annuelle (1/33 au lieu de 1/20), sur les concessions des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement ;
8. Prorogation jusqu'au 31 décembre 2019 de l'application du taux réduit de droit de douane aux acquisitions d'équipements et d'ameublements non produits localement selon les standards hôteliers et rentrant dans le cadre des opérations de modernisation et de mise à niveau.

#### *Amélioration du rendement et élargissement de l'assiette fiscale*

1. Révision du taux de l'IBS en l'unifiant à 23% au lieu des 19% (sociétés exerçant dans la production de biens, BTP et tourisme) et 25 % (sociétés exerçant dans les activités de commerce et de services) qui sont en vigueur ;
2. Augmentation du droit fixe d'enregistrement de 500 à 1500 DA, applicable à tous les actes qui ne se trouvent tarifés par aucun article du code de l'enregistrement et qui ne peuvent donner lieu à la perception d'un droit proportionnel, **à l'instar des actes de location d'immeubles** ;
3. Soumission des biens usagés à la TVA sur la marge et ce, en vue d'encadrer le marché d'occasion ;
4. Soumission des intrants destinés à l'aviculture au taux de 7% de TVA au lieu et place de l'exonération ;
5. Révision du régime d'imposition forfaitaire (IFU) à travers, notamment (i) la révision du seuil du régime du forfait (IFU) en le portant à 30 millions de DA et alignement du seuil d'assujettissement à la TVA sur ce nouveau seuil, (ii) la suppression du régime simplifié et du taux proportionnel de 20%, (iii) le relèvement du montant du minimum d'imposition de 5.000 DA à 10.000 DA, pour les contribuables relevant de l'IFU, (iv) l'exclusion des sociétés et coopératives soumises à l'IFU, du champ d'application de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés ;

6. Augmentation des droits de timbre sur les passeports de 2 000 DA à 10 000 DA en contre partie de la biométrisation du document et de l'augmentation de sa durée de validité (10 années au lieu de 5 années) ainsi que la suppression du mode de paiement par timbre mobile ;
7. Institution d'une amende fiscale égale au quadruple des droits éludés avec un seuil minimum de perception de 100.000 DA, sur la détention ou la vente d'ouvrages en métaux précieux importés en dépit du dispositif légal prévu par les articles 359 et 378 du code des impôts indirects ;
8. Réaménagement de la taxe intérieure de consommation sur les produits tabagiques par l'institution d'un taux proportionnel de 10% applicable sur la valeur, en sus d'un droit fixe applicable sur les quantités ;
9. Relèvement du montant du minimum d'imposition de 5.000 DA à 10.000 DA, pour les contribuables relevant de l'IRG et de l'IBS.

#### *Harmonisation et simplification des procédures administratives en faveur des entreprises et des ménages*

1. Suppression du droit du timbre sur certains documents administratifs : certificat de nationalité, casier judiciaire et carte d'identité nationale ;
2. Paiement différé des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires de partage ;
3. Suppression de la sanction du rejet des déductions de la TVA sur les achats pour défaut de production de l'état des clients par les grossistes, à l'appui de la déclaration annuelle de résultats ;
4. Extension du droit au remboursement au contribuable réalisant des opérations exonérées ouvrant droit à déduction et suppression du plafond de remboursement de TVA ;
5. Extension du bénéfice de l'avance financière en matière de remboursement de TVA aux redevables relevant des services fiscaux (DIW et CDI) autres que la DGE ;
6. Simplification de la procédure de remboursement des précomptes de TVA à travers la suppression de la condition relative à la prescription quadriennale et révision du délai d'introduction des demandes de remboursements de TVA ;



7. Réglementation du délai de séjour des marchandises en entrepôt privé, en élargissant les mesures applicables à l'entrepôt public, à l'entrepôt privé, pour combler un vide juridique en la matière. Cette mesure permettra à l'administration des douanes d'éviter un suivi illimité dans le temps, de marchandises en séjour en entrepôt privé sous contrôle douanier et un recouvrement rapide des droits et taxes (Amendement des articles 132, 133 et abrogation de l'article 149 du code des douanes) ;
8. Prise en charge en matière contentieuse du cas des inexécutions des engagements souscrits, lorsqu'il ne pèse sur ces derniers aucun droit ou taxe à payer. Aussi, l'infraction porte uniquement sur le retard de la régularisation des acquits à caution souscrits. Cette mesure vise ainsi à alléger les sanctions prévues pour cette catégorie d'infractions (retards dans l'exécution des engagements souscrits, enregistrés par des sociétés opérant dans la réalisation de projets d'intérêt national : Secteurs pétrolier, autoroute, barrages, habitat...etc.) (Article 319 du code des douanes) ;
9. Faculté à l'administration d'accorder aux personnes poursuivies pour infractions douanières, en matière de transaction, le bénéfice de la restitution des marchandises passibles de confiscation, contre le paiement de leur valeur sur le marché intérieur. Cela permettra de décharger l'administration des douanes de la gestion des marchandises confisquées, de terminer les contentieux douaniers avec célérité et à moindre coût ainsi que d'alléger les juridictions compétentes en cette matière (Nouvel article 336 bis à intégrer dans le code des douanes) ;
10. Harmonisation de la pénalité de retard en matière de recouvrement des produits et revenus domaniaux à 1%, affectant toute échéance arrivée à terme et non acquittée et ce pour l'ensemble des produits et revenus domaniaux ;
11. Elargissement de l'exonération du paiement des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et de la rémunération domaniale des actes d'expropriation concrétisant le transfert de propriété des biens et droits réels immobiliers aux actes portant acquisition amiable de biens immobiliers concernés par une opération déclarée d'utilité publique ;
12. Suppression du bordereau de première formalité pour les demandeurs de livrets fonciers et de certificats d'immatriculation foncière au niveau des conservations foncières ;

13. Régularisation administrative des biens immobiliers de propriété privée immatriculés au nom de l'Etat en permettant au conservateur foncier de procéder à la ré-immatriculation au nom du propriétaire reconnu du bien immatriculé définitivement ou à titre provisoire au nom de l'Etat, sous réserve que la demande de ré-immatriculation soit introduite dans un délai de 15 ans à compter de la date de remise de la documentation du cadastre à la conservation foncière ;
14. Actualisation des droits fixes en matière de taxe de publicité foncière, au titre d'une immatriculation définitive et consécutive à une immatriculation provisoire des immeubles cadastrés au livre foncier ;
15. Abrogation de l'article 87 bis de la loi n°90-11 du 21 avril 1990, relative aux relations de travail, ainsi que le renvoi à la voie réglementaire pour la nouvelle définition du SNMG ;
16. Octroi aux banques de l'autorisation à accorder, en sus des crédits immobiliers, des crédits à la consommation destinés à l'acquisition par les ménages de biens fabriqués localement ;
17. Instauration de l'ancrage légal de la nouvelle formule du logement dénommée « logement promotionnel public (LPP) », à l'effet de la consacrer comme un projet d'intérêt public, destiné à une tranche de population éligible à l'aide de l'Etat.

### ***Assainissement de la nomenclature des CAS***

La prolifération des comptes d'affectation spéciale, le manque de transparence et de rigueur au plan de leur gestion n'ont cessé d'être relevés tant par les magistrats de la Cour des comptes que par les parlementaires des deux chambres à l'occasion de l'examen des différents projets de lois de règlement budgétaire. Pour la prise en charge de ces observations, une action d'assainissement de ces comptes a été entamée depuis 2010 et se poursuivra à travers la loi de finances pour 2015. Cette action a pour objectif le retour de façon progressive à l'orthodoxie budgétaire sans pour autant porter préjudice à la réalisation des programmes en cours.

Pour 2015, les mesures proposées visent essentiellement à :

- Limiter, à l'avenir, la date de clôture des CAS qui couvrent des événements conjoncturels à deux années à compter de leur achèvement ;
- Clôturer, à l'avenir, les comptes financés intégralement sur les ressources budgétaires et qui n'ont pas fonctionné pendant trois années consécutives ;

- Regrouper les CAS qui concourent à la réalisation d'un même objectif sectoriel pour mettre fin au double financement et instaurer une cohérence entre les programmes et les objectifs sectoriels ;
- Budgétiser certains CAS dont les actions peuvent élargir au budget général de l'Etat afin de réhabiliter les principes budgétaires et introduire ainsi une meilleure transparence ;
- Définition des modalités d'allocation budgétaire aux comptes d'affectation spéciale du Trésor.

Les propositions pour 2015 portent sur 12 comptes d'affectation spéciale :

- Le regroupement de 11 comptes en 5 soit une réduction de 6 comptes,
- La clôture et la budgétisation de 5 comptes,
- La clôture définitive d'un (01) compte.

Afin de permettre aux ordonnateurs de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces opérations d'assainissement, il est prévu un délai d'une année pour la clôture définitive des comptes concernés.

### *Autres mesures*

1. Modification de la partie dépense du CAS n° 302-135, intitulé « Fonds de Soutien Public de l'Etat aux Clubs Professionnels de Football », à l'effet :

- ✓ De porter à 100% au lieu de 80% le financement du coût de réalisation des centres d'entraînement ;
- ✓ D'étendre la prise en charge de 50% de frais de déplacement du club professionnel pour les matchs disputés à l'étranger aux compétitions mondiales ;
- ✓ De proroger le financement du fonds de roulement du club professionnel de football pour une durée de quatre (04) années à compter de la date de publication de la LF 2015 ;
- ✓ D'attribuer la qualité d'ordonnateur secondaire de ce compte aux directeurs de la jeunesse et des sports de wilayas.

Cette mesure constitue une action destinée à l'amélioration de la trésorerie des clubs professionnels de football (sociétés par actions) ainsi qu'à l'augmentation des potentialités d'investissement de ces derniers.

2. Application de sanctions financières préalables à toute action extrême (retrait de la licence ou de l'autorisation) pour les opérateurs activant dans le secteur de la poste et des télécommunications pour réprimer l'agissement des

opérateurs défaillants sans pour autant les écarter de la sphère économique en vue de garantir les règles de la concurrence.

Il s'agit de la synthèse des principales dispositions législatives proposées dans le projet de la loi de finances pour 2015.

# ANNEXES

## RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT POUR 2015 (PLF 2015)

<b>1. RESSOURCES ORDINAIRES</b>	<b>MONTANT</b> En milliers de DA
<b>1.1. Recettes fiscales</b>	
<i>201.001 – Produits des contributions directes</i>	947 950 000
<i>201.002 – Produits de l'enregistrement et du timbre</i>	76 530 000
<i>201.003 – Produits des impôts divers sur les affaires (dont TVA sur les produits importés)</i>	920 260 000 556 640 000
<i>201.004 – Produits des contributions indirectes</i>	4 000 000
<i>201.005 – Produits des douanes</i>	516 960 000
<b>Sous-Total (1)</b>	<b>2 465 700 000</b>
<b>1.2. Recettes ordinaires</b>	
<i>201.006 – Produits et revenus des domaines</i>	22 000 000
<i>201.007 – Produits divers du budget</i>	62 000 000
<i>201.008 – Recettes d'ordre</i>	
<b>Sous-Total (2)</b>	<b>84 000 000</b>
<b>1.3. Autres recettes</b>	
<i>– Autres recettes</i>	412 000 000
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>412 000 000</b>
<b>Total des ressources ordinaires</b>	<b>2 961 700 000</b>
<b>2. FISCALITE PETROLIERE</b>	
<i>201.011 – Fiscalité pétrolière</i>	1 722 940 000
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>4 684 640 000</b>

**REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL DES CREDITS  
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
DU PLF POUR 2015**

<b>Départements ministériels</b>	<b>MONTANT En DA</b>
Présidence de la République	8 387 854 000
Services du Premier Ministre	3 618 099 000
Défense Nationale	1 047 926 000 000
Intérieur et Collectivités Locales	549 809 342 000
Affaires Etrangères	31 196 709 000
Justice	74 707 836 000
Finances	92 615 093 000
Energie	44 010 067 000
Industrie et Mines	5 314 058 000
Agriculture & Développement Rural	255 101 097 000
Moudjahidine	252 333 450 000
Affaires Religieuses & Wakfs	26 500 459 000
Commerce	24 276 345 000
Transports	12 549 139 000
Ressources en Eau	21 144 492 000
Travaux Publics	19 930 760 000
Habitat, Urbanisme & Ville	22 600 480 000
Education Nationale	746 643 907 000
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	300 333 642 000
Formation et Enseignement Professionnels	50 803 924 000
Travail, Emploi & Sécurité Sociale	234 882 131 000
Aménagement du Territoire et Environnement	2 550 261 000
Culture	25 789 795 000
Solidarité Nationale, Famille & Condition de la Femme	131 653 688 000
Relations avec le Parlement	276 609 000
Santé, Population & Réforme Hospitalière	381 972 062 000
Jeunesse	14 158 870 000
Sports	26 282 691 000
Communication	18 871 461 000
Postes & Technologie de l'Information & de la Communication	3 985 130 000
Tourisme & Artisanat	3 429 022 000
Pêche & Ressources Halieutiques	2 404 748 000
<b>Sous-total</b>	<b>4 436 059 221 000</b>
Charges communes	536 219 273 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 972 278 494 000</b>

**REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF**

<b>Libellés</b>	<b>Autorisations de Programme</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
<i>Industrie</i>	5 195 000	5 541 000
<i>Agriculture &amp; Hydraulique</i>	209 437 700	315 957 500
<i>Soutien aux services productifs</i>	32 657 500	49 802 200
<i>Infrastructures économiques &amp; administratives</i>	1 854 278 110	1 078 715 730
<i>Education &amp; Formation</i>	227 829 040	250 809 500
<i>Infrastructures socio-culturelles</i>	151 366 500	207 589 800
<i>Soutien à l'accès à l'habitat</i>	234 307 880	293 678 000
<i>Divers</i>	800 000 000	500 000 000
<i>PCD</i>	100 000 000	100 000 000
<b><i>Sous - total Investissement</i></b>	<b>3 615 071 730</b>	<b>2 802 093 730</b>
<i>Soutien à l'activité économique (dotation aux CAS &amp; bonification du taux d'intérêt)</i>	0	741 891 200
<i>Programme complémentaire au profit des wilayate</i>	100 000 000	70 000 000
<i>Provision pour dépenses imprévues</i>	364 600 000	271 800 000
<b><i>Sous - total Opérations en capital</i></b>	<b>464 600 000</b>	<b>1 083 691 200</b>
<b><i>Total budget d'équipement</i></b>	<b>4 079 671 730</b>	<b>3 885 784 930</b>

*DU PLF POUR 2015 (En millier de DA)*



## PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE DU PLF 2015

	UNITÉS	2012 LFI	2012 LFC	2012 REALISATIONS	2013 LF	2013 Provisoire	2014 LF	2014 Clôture	2015 PLF
<b>EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES</b>	10 <sup>6</sup> \$US	64 571	62 815	70 583	61 281	63 330	57 425	63 466	66 024
<b>PRIX DU BARIL DE PÉTROLE BRUT</b>	\$ US	90,0	90,0	110,7	90,0	109,1	90,0	100,0	100,0
<b>TAUX DE CHANGE</b>	DA/\$US	74,00	74,00	77,55	76,00	79,38	80,00	80,00	79,00
<b>IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (CAF)</b>	10 <sup>6</sup> \$US	46 869	46 869	46 801	46 017	58 713	49 978	61 614	65 442
<b>PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)</b>	10 <sup>9</sup> DA	15 006,9	15 256,2	16 115,4	16 177,4	16 569,3	18 191,4	17 647,5	18 896,1
<b>PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROC.</b>	10 <sup>9</sup> DA	9 950,1	10 386,8	10 579,0	11 138,2	11 601,3	13 197,7	12 735,2	13 951,6
<b>CROISSANCE DU PIB (en volume)</b>	%	4,7	4,7	3,3	5,0	2,8	4,5	3,8	3,4
<b>FISCALITÉ PÉTROLIÈRE</b>	10 <sup>9</sup> DA	1 561,6	1 519,0	1 519,0	1 615,9	1 615,9	1 577,7	1 577,7	1 722,9
<b>INFLATION</b>	%	4,00	4,00	8,89	4,00	3,25	3,50	3,50	3,00

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLF 2015

En Milliards de DA	2011	2012	2012	2013	2013	2014	2014	2015
	Réalisations	LFC	Réalisations	LF	Provisoire	LF	Clôture	PLF
<b>RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>3 473,8</b>	<b>3 469,1</b>	<b>3 469,1</b>	<b>3 820,0</b>	<b>3 878,7</b>	<b>4 218,2</b>	<b>4 199,5</b>	<b>4 684,6</b>
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	1 529,4	1 519,0	1 519,0	1 615,9	1 615,9	1 577,7	1 577,7	1 722,9
RECETTES FISCALES	1 515,8	1 651,7	1 987,3	1 831,4	2 014,8	2 267,5	2 250,3	2 465,7
RECETTES NON FISCALES	73,72	73,3	65,5	82,7	83,4	85,0	83,5	84,0
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ETAT	137,21	120,0	115,3	140,0	52,5	110,0	110,0	120,0
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	217,18	105,0	183,2	150,0	112,1	178,0	178,0	292,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	0,0	0,0	0,0	164,6	0,0	0,0	0,0
FONDS DE CONCOURS, DONNS ET LEGS	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>5 930,4</b>	<b>7 745,5</b>	<b>6 844,1</b>	<b>6 879,8</b>	<b>6 092,1</b>	<b>7 656,2</b>	<b>7 656,2</b>	<b>8 858,1</b>
FONCTIONNEMENT	3 637,6	4 925,1	4 592,7	4 335,6	4 204,3	4 714,5	4 714,5	4 972,3
ÉQUIPEMENT	1 930,4	2 820,4	2 251,3	2 544,2	1 887,8	2 941,7	2 941,7	3 885,8
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE (*)</b>	<b>-2 456,7</b>	<b>- 4 276,5</b>	<b>- 2 973,8</b>	<b>-3 059,8</b>	<b>- 2 213,5</b>	<b>- 3 438,0</b>	<b>- 3 456,7</b>	<b>- 4 173,4</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*)</b>	<b>-2 395,4</b>	<b>-4 116,5</b>	<b>-3 281,1</b>	<b>-2 889,6</b>	<b>-2 310,4</b>	<b>-3 301,1</b>	<b>-3 320,0</b>	<b>-4 187,0</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB EN % (*)</b>	<b>-16,6</b>	<b>-27,0</b>	<b>-20,1</b>	<b>-17,9</b>	<b>-13,9</b>	<b>-18,1</b>	<b>-18,8</b>	<b>-22,2</b>

(\*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PLF 2015

### Variation en pourcentage

En %	LFI 2012 / LFC 2011	LFC 2012 / Réalizations 2011	2012 / 2011 Réalizations	LF 2013 / LFC 2012	Provisoire 2013 / Réalizations 2012	LF 2014 / LF 2013	LF 2014 / Provisoire 2013	PLF 2015 / LF 2014	PLF 2015 / Clôture 2014
<b>RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>8,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>10,1</b>	<b>11,8</b>	<b>10,4</b>	<b>8,8</b>	<b>11,1</b>	<b>11,6</b>
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	2,1	-0,7	-0,7	6,4	6,4	-2,4	-2,4	9,2	9,2
RECETTES FISCALES	8,3	9,0	31,1	10,9	1,4	23,8	12,5	8,7	9,6
RECETTES NON FISCALES	92,9	-0,6	-11,2	12,8	27,3	2,8	1,9	-1,2	0,6
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ETAT	66,7	-12,5	-16,0	16,7	-54,5	-21,4	109,5	9,1	9,1
REVENUS DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	23,5	-51,7	-15,6	42,9	-38,8	18,7	58,8	64,0	64,0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FONDS DE CONCOURS, DONNS ET LEGS	-100,0	-100,0	-100,0	-	-	-	-	-	-
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>-10,2</b>	<b>30,6</b>	<b>15,4</b>	<b>-11,2</b>	<b>-11,0</b>	<b>11,3</b>	<b>25,7</b>	<b>15,7</b>	<b>15,7</b>
FONCTIONNEMENT	7,4	23,1	26,3	-12,0	-8,5	8,7	12,1	5,5	5,5
ÉQUIPEMENT	-29,2	46,1	16,6	-9,8	-16,1	15,6	55,8	32,1	32,1

## PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES RAPPORTES AU PIB DU PLF 2015

Ratios en pourcentage

En %	2011 Réalizations	2012 LFI	2012 LFC	2012 Réalisation	2013 LF	2013 Provisoire	2014 LF	2014 Clôture	2015 PLF
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT / PIB	13,4	18,8	18,5	14,1	15,7	11,4	16,2	16,7	20,6
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / PIB	27,7	30,7	32,3	29,7	26,8	25,4	25,9	26,7	26,3
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB	-17,0	-26,5	-28,0	-20,2	-18,9	-13,4	-18,9	-19,6	-22,1
SOLDE BUDGÉTAIRE (*) / PIB HH	-26,8	-39,9	-41,2	-30,8	-27,5	-19,1	-26,0	-27,1	-29,9
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB	-16,6	-25,4	-27,0	-20,1	-17,9	-13,9	-18,1	-18,8	-22,2
SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR (*) / PIB HH	-26,1	-38,3	-39,6	-30,7	-25,9	-19,9	-25,0	-26,1	-30,0

(\*) Les soldes budgétaire et du Trésor sont hors FRR.

## AGRÉGATS RESUMÉS DE LA SPHÈRE RÉELLE DU PLF 2015

En Milliards de DA	2012 Réalizations		2013 LF		2013 Provisoire		2014 LF		2014 Clôture		2015 PLF	
	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %	VALEUR COURANTE	VOLUME %
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>												
<b>AGRICULTURE</b>	1 421,7	7,2	1 428,2	8,5	1 627,8	8,8	1 844,9	6,4	1 732,0	3,4	1 828,9	3,2
<b>HYDROCARBURES</b>	5 536,4	-3,4	5 039,3	4,4	4 968,0	-5,5	4 993,7	2,6	4 912,3	0,7	4 944,5	1,7
<b>INDUSTRIE</b>	728,6	5,1	732,1	3,8	765,4	4,1	888,5	5,0	830,3	5,0	886,9	3,5
<b>BTP</b>	1 491,2	8,2	1 504,4	6,1	1 620,2	6,8	1 887,7	6,8	1 811,0	6,7	2 048,1	5,2
<b>SERVICES</b>	3 205,6	6,4	3 601,6	5,7	3 827,4	7,8	4 058,3	6,3	4 269,0	6,4	4 748,9	4,6
<b>DROITS ET TAXES</b>	1 077,5	17,3	934,2	2,2	1 235,9	13,0	1 386,1	3,1	1 367,6	3,5	1 508,1	5,4
<b>LA PIB</b>	13 461,0	3,1	13 239,8	5,2	14 044,8	2,5	15 059,2	4,6	14 922,3	3,7	15 965,4	3,4
<b>SERVICES DES AP</b>	2 654,4	4,2	2 937,6	4,5	2 524,5	4,0	3 132,2	4,0	2 725,3	4,0	2 930,7	3,6
<b>LE PIB</b>	<b>16 115,4</b>	<b>3,3</b>	<b>16 177,4</b>	<b>5,0</b>	<b>16 569,3</b>	<b>2,8</b>	<b>18 191,4</b>	<b>4,5</b>	<b>17 647,5</b>	<b>3,8</b>	<b>18 896,1</b>	<b>3,4</b>
<b>LE PIB HH</b>	10 579,0	7,1	11 138,2	5,3	11 601,3	7,1	13 197,7	5,4	12 735,2	5,1	13 951,6	4,3
<b>LE PIB HA</b>	14 693,7	3,0	14 749,2	4,7	14 941,5	2,2	16 346,6	4,3	15 915,5	3,8	17 067,2	3,4
<b>LE PIB HH HA</b>	9 157,4	7,1	9 709,9	4,9	9 973,5	6,9	11 352,9	5,2	11 003,2	5,4	12 122,7	4,4

## EVOLUTION DES DISPONIBILITES DU FONDS DE REGULATION DES RECETTES (FRR) 2000 - 2013

En Milliards de DA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 Provisoire
<b>SOLDE A FIN DE L'ANNEE N</b>	0	232,1	171,5	28,0	320,9	721,7	1 842,7	2 931,0	3 215,5	4 280,1	4 316,5	4 842,8	5 381,7	5 633,8
<b>FISCALITÉ PÉTROLIÈRE BUDGETISEE</b>	720,0	840,6	916,4	836,1	862,2	899,0	916,0	973,0	1 715,4	1 927,0	1 501,7	1 529,4	1 519,0	1 615,9
<b>FISCALITÉ PÉTROLIÈRE RECOUVREE</b>	1173,2	964,5	942,9	1 285,0	1 485,7	2 267,8	2 714,0	2 711,8	4 003,6	2 327,7	2 820,0	3 829,7	4 054,3	3 678,1
<b>PLUS VALUE</b>	453,2	123,9	26,5	448,9	623,5	1 368,8	1 798,0	1 738,8	2 288,2	400,7	1 318,3	2 300,3	2 535,3	2 062,2
<b>DISPONIBILITE AVANT PRELEVEMENTS</b>	453,2	356,0	198,0	476,9	944,4	2 090,5	3 640,7	4 669,9	5 503,7	4 680,7	5 634,8	7 143,2	7 917,0	7 696,0
<b>PRINCIPAL DETTE PUBLIQUE PRELEVE</b>	221,0	184,5	170,1	156,0	222,7	247,8	618,1	314,6	465,4	0	0	0	0	0
<b>REMBOURSEMENT AVANCES B d'Algérie</b>	0	0	0	0	0	0	0	608,0	0	0	0	0	0	0
<b>FINANCEMENT DU DEFICIT DU TRESOR</b>	0	0	0	0	0	0	91,5	531,9	758,2	364,3	791,9	1 761,5	2 283,3	2 132,5
<b>SOLDE APRES PRELEVEMENTS</b>	232,1	171,5	28,0	320,9	721,7	1842,7	2931,0	3215,5	4280,1	4316,5	4842,8	5381,7	5633,8	5563,5
<b>RATIOS SOLDE DU FRR / PIB EN %</b>	5,6	4,1	0,6	6,1	11,7	24,4	34,5	34,4	38,8	43,3	40,4	37,1	35,0	33,6

## EVOLUTION DES TRANSFERTS SOCIAUX DE L'ETAT 2009 - 2015 (PLF 2015)

En Millions de DA	2009	2010	2011	2012	2013	LF 2014	Crédits Révisés 2014	PLF 2015	Croissance PLF 2015 / Crédits Révisés 2014
<b>SOUTIEN A L'HABITAT</b>	195 620	324 517	754 145	461 709	250 631	240 492	255 192	341 424	33,8
<b>SOUTIEN A LA FAMILLE</b>	459 342	318 630	492 365	423 243	405 579	400 539	422 140	453 690	7,5
<b>ALLOCATIONS FAMILIALES</b>	44 155	44 429	41 642	41 405	41 892	42 477	42 478	42 544	0,2
<b>SOUTIEN A L'EDUCATION</b>	78 359	87 603	89 234	90 186	100 308	98 812	103 012	112 069	8,8
<b>SOUTIEN AUX PRIX CEREALES LAIT...</b>	192 223	96 151	279 115	215 630	197 406	205 693	213 693	225 499	5,5
<b>ACCES A L'ELECTRICITE, GAZ &amp; EAU</b>	144 605	90 447	82 374	76 022	65 973	53 557	62 957	73 578	16,9
<b>SOUTIEN AUX RETRAITES</b>	149 247	144 030	139 519	249 950	257 936	251 448	252 097	246 487	-2,2
<b>SOUTIEN A LA SANTE</b>	176 948	199 275	367 823	364 852	263 708	314 748	320 478	323 204	0,9
<b>SOUTIEN AUX MOUDJAHIDINES</b>	111 284	124 050	125 695	156 925	171 938	180 557	180 557	198 219	9,8
<b>SOUTIEN AUX DEMUNIS, AUX HANDICAPES &amp; AUX TITULAIRES DE FAIBLES REVENUS</b>	15 414	128 758	185 527	211 821	224 569	178 224	178 659	148 717	-16,8
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	1 207 855	1 239 260	2 065 074	1 868 500	1 574 361	1 566 008	1 609 123	1 711 741	6,4
<b>TRANSFERTS SOCIAUX/BUDGET DE L'ETAT</b> EN %	28,8	26,6	34,8	24,1	22,9	20,5	21,0	19,9	
<b>TRANSFERTS SOCIAUX / PIB</b> EN %	12,1	10,3	14,3	11,6	9,5	8,6	9,1	9,1	